



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

11 mai 2022 – 19H30 – (convocation du 5 mai 2022)

.....
Présents : Monsieur Jean-Louis LAFABURIE, Maire, Madame Christine POUHALAN, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Madame Christine HORTALA, adjoints au Maire, Madame Martine MOULY-CHARLES, Monsieur Michel RIUS, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Hélène BEDOS, Monsieur Damien NICOLAS, Madame Chantal MEMET, Monsieur Patrick FILIAT-RODRIGUEZ, Madame Martine MOULY, Monsieur Cédric CROS.

Absent(s) :

Monsieur Jean-Paul CLEMENTE (excusé), donne pouvoir à Monsieur Thierry BERNARD.
Madame Leticia BERNARD (excusée), donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis LAFABURIE.
Madame Sarah GUIRAUD (excusée), donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis LAFABURIE.
Madame Cécile ALLEGRA-GOURRIE (excusée), donne pouvoir à Madame Christine POUHALAN.
Monsieur Sébastien TORAL (excusé), donne pouvoir à Monsieur Cédric CROS.

Secrétaire de séance : Jean-Paul SCARAMOZZINO

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022.

QUESTION 1 : BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE 1 REVISION DE CREDITS

Madame Martine MOULY-CHARLES, informe l'Assemblée Délibérante que sous réserve du respect des dispositions des articles L 1612-1, L 1612-9 et L 1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des révisions de crédits entre les différents chapitres du Budget COMMUNE pour intégrer le produit de la vente du terrain A3872.

En section de fonctionnement

En dépenses :

Chapitre 022 Dépenses imprévues : - 40 000 €

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : - 50 000 €

En recettes :

Chapitre 77 Produits exceptionnels : - 90 000 €

En section d'investissement

En dépenses :

Chapitre 21 Immobilisation corporelles : + 40 000 €

En recettes :

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement : - 50 000 €

Chapitre 024 Produits des cessions : + 90 000 €

Le budget est équilibré en ordre et réel à :

- 1 454 006.49 € en section de fonctionnement
- 1 054 439.15 € en section d'investissement

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Commune.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2 : COMPETENCE INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC A HERAULT ENERGIES – CONFIRMATION DU TRANSFERT DE COMPETENCE

Monsieur Jean-Paul CLEMENTE rappelle à l'Assemblée Délibérante, que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault, HERAULT ENERGIES, peut exercer la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public et d'éclairage extérieur.

Les collectivités peuvent transférer leur compétence « investissement éclairage public » à Hérault Energies, au travers du reversement à Hérault Energies de 25% de la TCFE.

Pour rappel, la compétence « investissement éclairage public » a été transférée à Hérault Energies le 31 mai 2017.

Les modalités de financement des travaux d'investissement ont été modifiées depuis, ce qui nécessite l'accord de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de confirmer le transfert à HERAULT ENERGIE de la compétence « Investissement éclairage public et éclairage extérieur » à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 5 ans minimum.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 3 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BTP CFA AUDE

Madame Christine POU GALAN informe l'Assemblée Délibérante que deux jeunes de la commune d'Hérépian suivent une formation au BTP CFA Aude.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accorder une participation de 100 € au BTP CFA Aude, centre de Formation des Apprentis du Bâtiment et des Travaux publics au titre de l'exercice 2022.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 4 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU ROTARY CLUB GRAND ORB

Madame Christine POU GALAN informe l'Assemblée Délibérante que le Rotary Club Grand Orb organise des sessions « premiers secours et gestes qui sauvent » pour les élèves de CM2.

Un certificat de compétences en « prévention et secours civiques de niveau 1 » est délivré aux écoliers qui ont suivi cette formation.

Les élèves de CM2 de l'école des Marronniers ont bénéficié de cette formation.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accorder une participation de 500 € au Rotary Club Grand Orb afin de poursuivre ces sessions, au titre de l'exercice 2022.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 5 : RD922^{E2} AVENUE JULES FERRY – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D’OUVRAGE ET CONVENTION D’ENTRETIEN RELATIVE AUX DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur Jean-Louis LAFABURIE, Maire, informe l’Assemblée Délibérante que la rue Jules FERRY, devenue une route départementale RD922E2, nécessite un aménagement afin d’améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Pour ce faire, la commune est désignée comme maître d’ouvrage par le Département de l’ensemble des opérations de travaux dans le but d’assurer une meilleure coordination des travaux.

Le coût total du projet est évalué à 267 000 € HT, partagé comme suit :

- Département = 125 046.95 € HT
- Commune = 142 453.05 € HT

Une convention de transfert de maîtrise d’ouvrage relative à la réalisation des travaux routiers sur la Route Départementale n°922^{E2} ainsi qu’une convention d’entretien de la RD n°922^{E2} doivent être signées avec le Département.

Monsieur le Maire demande à l’Assemblée Délibérante d’approuver le programme de réalisation de l’aménagement de la RD922^{E2} et d’approuver la signature des deux conventions citées ci-dessus.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 6 : TARIFS EAU ASSAINISSEMENT APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur Jean-Louis LAFABURIE, Maire, expose à l’Assemblée Délibérante que dans une logique intercommunale, le SIVU Assainissement Confluent Mare et Orb, qui gère pour la Commune le réseau d’Assainissement, a décidé de rapprocher le prix du m³ d’assainissement et d’eau aux tarifs appliqués par les Communes de Bédarieux et de Lamalou les Bains.

Concernant le tarif de l’assainissement.

Actuellement, le prix du m³ des parts communales et syndicales est de 1.66 € :

- 0.37 € part communale
 - 1.13 € part SIVU
 - Redevance Etat, dont le montant est établi annuellement (pour information, le tarif 2022 est de 0.16 €).
- Avec le rapprochement du tarif, le prix des parts Communale et Syndicale sera de 1.79 € le m³.

- 0.40 € part communale
- 1.23 € part SIVU
- Redevance Etat, dont le montant est établi annuellement (pour information, le tarif 2022 est de 0.16 €).

Concernant le tarif de l’eau.

Actuellement, le prix du m³ est de 1.32 € :

- 0.90 € part communale
 - Redevance Etat, dont le montant est établi annuellement (pour information, le tarif 2022 est de 0.42 €).
- Avec le rapprochement du tarif, le prix de l’eau sera de 1.42 € le m³.

- 1.00 € part communale
- Redevance Etat, dont le montant est établi annuellement (pour information, le tarif 2022 est de 0.42 €).

Les tarifs eau/assainissement applicables au 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

EAU	HT
Abonnement	49.50 €
Prix m ³	1.00 €
Redevances Etat au m ³ (fixée annuellement) pour info, redevances 2022	0.42 €
TOTAL prix m³ sous réserve de la variation annuelle des redevances de l'Etat	1.42 €
Intervention Agent (ouverture ou fermeture, abonnement)	20.00 €
Taxe ouverture et fermeture (abonnement ou branchement)	80.00 €
Frais de mise en service	150.00 €
Fourniture et pose d'un compteur neuf	91.00 €
Fourniture et pose d'un compteur renouvelé par suite de la détérioration ou de la négligence des abonnés	91.00 €

ASSAINISSEMENT	HT
Abonnement	53.04 €
Prix m ³	1.63 €
Redevances Etat au m ³ (fixée annuellement) pour info, redevances 2022	0.16 €
TOTAL prix m³ sous réserve de la variation annuelle des redevances de l'Etat	1.79 €
Accès aux réseaux existants par raccordement	700.00 €
Pénalités pour non raccordement à l'assainissement collectif (après injonction) % calculé en fonction de l'abonnement	
- La 1 ^{ère} année	25%
- La 2 ^{ème} année	50%
- La 3 ^{ème} année	100%

Le tarif global de l'eau et de l'assainissement est de 3.21 € TTC le m³. Le prix moyen dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3.86 € TTC le m³ et de 4.25 € TTC le m³ en France (chiffres de l'agence de l'eau 2020).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur les nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement qui sera applicable au 1^{er} janvier 2023.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES :

INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS

Décision 2022-06 Demande de subvention Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FAIC) pour la sécurisation des accès aux services Poste-Crèche-Clinique vétérinaire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H10.

Le Maire
Jean-Louis LAFAURIE

A blue circular official stamp of the Municipality of Hérault is visible. The stamp contains the text "MAIRIE D'HERAULT" at the top and "(Hérault)" at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.